

17415

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : BDFil : place à la transparence !
Initiant-e(-s) : Manon ZECCA et consorts

Récemment, le média Blick a révélé une gestion problématique du festival BDFil. Sont notamment en causes les conditions dans lesquelles ont été organisées le départ de son ancien directeur, y compris l'existence d'un parachute doré de 30'000.- à l'occasion de la fin de son contrat. L'enquête informe de problèmes de fonctionnement dénoncés par le personnel déjà en 2018 auprès du conseil de fondation, tandis qu'une personne de la Ville y siège. Le conseil de fondation aurait ensuite dû être alerté par deux démissions simultanées en 2019, par une édition 2020 qui n'a pas eu lieu, par le burn-out d'une employée en 2021 et enfin par les échecs de la dernière édition. Actuellement, la direction du festival reste vacante.

Le 12 mai 2022, le média Blick publiait une enquête sur le festival BDFil et les conditions de départ de Dominique Radrizzani, directeur en place depuis 2015. L'enquête informe de problèmes de fonctionnement dénoncés déjà en 2018 auprès du conseil de fondation, dans lequel siège pourtant une personne de la Ville, sans qu'aucune réponse satisfaisante n'y soit apportée. Toujours selon la même enquête, le conseil de fondation aurait pourtant dû s'alarmer de deux démissions simultanées en 2019 et par une édition 2020 qui n'a pas eu lieu. Le covid a été invoqué pour l'expliquer mais, sachant que selon nos sources presque rien n'était prêt pour l'édition suivante de 2021 et que d'autres festivals aux dimensions comparables ont eu lieu au mois de septembre 2020 dans la région de Lausanne, cela interroge... Mais si cela ne suffisait pas, le burn-out d'une employée en 2021 aurait nécessité un examen rigoureux des modes de fonctionnement du festival, des différents cahiers des charges et du climat de travail. Pourtant, l'organe décisionnel n'a pratiquement rien entrepris. Sous réserve de la véracité des faits relevés par le quotidien alémanique, les soussigné-e-s sont donc en désaccord complet avec la manière dont le conseil de fondation a géré la situation du festival depuis au moins quatre ans.

Il semble que ce soit le fiasco de la dernière édition, défini ainsi par des bénévoles habitués du festival, qui a finalement mené à une fin de « collaboration d'un commun accord » : « le Conseil de la Fondation lausannoise pour le rayonnement de la BD remercie vivement Dominique Radrizzani pour son engagement sans faille », lit-on dans le communiqué de presse d'octobre 2021, rédigé par la fondation. Où sont les grands mots pour les personnes qui ont souffert de cette situation délétère ?

Ensemble à Gauche Lausanne (EàG) s'interroge sur plusieurs aspects. Notamment le devoir de préservation de la santé des employé.e.s et le manque de transparence et de clarté quant aux cahiers des charges relevés par Blick. Cela fait penser à de l'amateurisme et du copinage. Rappelons que le festival, qui met à l'honneur la bande dessinée, n'est pas une petite structure, puisqu'il reçoit 400'000.- de subventions de la Ville de Lausanne par an. Par ailleurs, d'autres festivals fonctionnent de manière beaucoup plus transparente. Il est urgent de s'inspirer des bonnes pratiques existantes.

Conseil communal de Lausanne

Nous questionnons également la pertinence de conserver une structure de fonctionnement très hiérarchique qui nomme une personne (souvent un homme) à la direction et des employés en dessous, alors que les cahiers des charges et les responsabilités ne paraissent pas toujours clairs, avec un écart salarial énorme ! Il serait, soit dit en passant, d'autant plus intéressant que la programmation se fasse collectivement afin de proposer différents styles artistiques en invitant des auteurs et autrices d'horizons plus divers.

Mentionnons encore qu'après les deux démissions simultanées en 2019, le pourcentage de travail des 2 postes a été sabré de 40% et une seule personne a été engagée. Il est dès lors pas impossible de voir un lien entre une charge de travail excessive et le burn-out, l'année d'après, de la personne engagée. La loi oblige pourtant l'employeur à sauvegarder la santé de ses employé.e.s. Le Conseil de fondation n'a manifestement pas fait son travail sur ce point.

Comme EàG l'a signalé pour l'école de musique de Lausanne, le travail de surveillance des conditions et de l'organisation du travail dans les institutions subventionnées par la commune ne semble pas toujours fait. Comment expliquer sinon que rien ou presque n'a été entrepris entre 2018, date du premier signalement, et fin 2021 ? Par ailleurs, la bonne gestion des ressources monétaires ne subit pas de contrôle ou de cadre. Comment expliquer ce que relève Blick : un salaire de plus de 10'000.- par mois (et 13^e salaire) sans cahier des charges défini et une prime de licenciement de 30'000.- pour un directeur qui a vraisemblablement été licencié en raison de ses dysfonctionnements ? Nous trouvons en outre que le devoir d'informer et de rendre justice aux victimes auraient dû inciter le conseil de fondation à exprimer ses distances avec les pratiques du directeur lors de l'annonce de la « fin de collaboration ». Le média Blick affirme qu'une partie des membres du conseil de fondation, déjà en place en 2018, étaient au courant des dysfonctionnements, mais n'ont pas agi en conséquence. Ce n'est pas parce que le travail des membres de la fondation est bénévole qu'ils et elles n'ont pas de responsabilités vis-à-vis des personnes engagées. Le cas échéant, ils et elles devraient démissionner. En outre, le conseil de fondation doit désormais rendre des comptes, et informer publiquement des mesures qu'il entend prendre pour que ces graves problèmes ne se reproduisent plus à l'avenir. Nous nous inquiétons également de savoir que personne n'a encore été nommé pour succéder au poste de direction. Comment l'édition 2022 peut-elle être préparée dans ces conditions ? La santé des employé.e.s actuel.le.s est-elle en danger ?

Sources :

- <https://www.blick.ch/fr/news/enquetes/enquete-au-sein-dun-festival-en-crise-vire-le-directeur-de-bdfil-touche-quand-meme-une-prime-de-30000-francs-id17482360.html>
- https://www.bdfil.ch/wp-content/uploads/2021/11/211014_CommPress_def.pdf

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité était-elle au courant des conditions de départs négociés avec M. Radizzani ?
2. Les trouve-t-elle correctes en regard des propos parus dans la presse et la situation de dysfonctionnement global de ce festival ?

Conseil communal de Lausanne

3. La Municipalité de Lausanne est-elle inquiète de la situation actuelle de BDFil ?
Et si oui, quelle solutions pourrait-elle proposer au Conseil de fondation
lausannoise pour le rayonnement de la BD ?

4. La Municipalité est-elle consciente des conséquences dramatiques qu'ont
provoqué la mauvaise gestion et le manque de contrôle sur la vie professionnelle
et privée de plusieurs personnes au sein de l'équipe de BDFil ?

5. De quels outils la Municipalité dispose-t-elle pour contrôler les activités des
fondations qu'elle soutient financièrement et dans lesquelles elle siège au conseil
de fondation ?

6. Quels moyens supplémentaires pourraient être mis en place de manière
systématique, afin d'éviter que des situations similaires ne se reproduisent ou
perdurent dans le temps ?

Lausanne, le 24 mai 2022

Manon ZECCA

Signataire(s) :